



<http://sntmafo.com/>

**1er** syndicat des TSMA

## **!! INFORMATIONS !! PAR LE SNTMA-FO**

Paris, le 12 février 2021

Pour l'info au fil de l'eau → [Le fil d'actu sur le site SNTMAFO.COM](http://sntmafo.com/)

### **CIA et prime exceptionnelle pour les TSMA en PNA au ministère de l'intérieur !**

Suite à l'interpellation de FO agriculture concernant les sujets du CIA et de la prime exceptionnelle non versés aux TSMA en PNA au MI.

La réponse du Ministère de la Direction de la Modernisation et de l'administration est la suivante :

*« Dans le cadre du passage au RIFSEEP des corps techniques du MAA, les TSMA en PNA au MI percevront, au titre du CIA 2020, 70% du CIA de référence pour leur corps respectif (proratisé le cas échéant). A ce titre, une communication officielle du MAA devait être faite.*

*Concernant la prime exceptionnelle, le MAA a indiqué à la DRH-MI qu'un complément forfaitaire serait également versé aux agents de la filière technique. Le complément forfaitaire sera de 200 euros pour les TSMA.*

*Le tableau référençant ces agents a été transmis par la DRH-MI au MAA.*

*Enfin, en ce qui concerne la mise en paiement, par courriel en date du 8 janvier 2021, le MAA a précisé à la DRHMI que **le versement se fera sur la paye du mois de février 2021.** »*

## **Table des matières**

<b>SNTMA FO : POUR VOUS !</b> .....	<b>4</b>
Flash FO SNTMA FO, nous sommes là pour vous ! Rejoignez nous !.....	4
<b>COVID-19 : SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE</b> .....	<b>5</b>
Carte des cas d'infection au COVID-19 en France.....	5
Bilan et chiffres clés en France.....	5
Résultats de l'enquête de suivi des cas de Covid-19 dans les DDI.....	5
Résultat de l'enquête du MAA sur le suivi des cas de COVID et le télétravail en AC et DRAFF/DAAF.....	6

<b>CRISE SANITAIRE COVID-19.....</b>	<b>7</b>
Retrouver toutes les informations sur cette crise dans la rubrique "Crise sanitaire COVID 19" du site "SNTMAFO.COM".....	7
****Dernières dispositions ministérielles/interministérielle**** .....	7
Circulaire du Premier ministre relatif au renforcement du télétravail dans la fonction publique d'État du 5 février 2021.....	7
Dispositif de soutien psychologique au MAA à compter du 1er janvier 2021.....	7
Instruction relative au renforcement du télétravail dans les services du ministère de l'intérieur d'application aux DDI.....	7
Mise à de la FAQ COVID-19 du MAA.....	7
Guide pour l'organisation d'un restaurant d'entreprise.....	7
Mise à jour du "Questions/ Réponses" sur les mesures relatives à la prise en compte dans la fonction publique de l'Etat.....	7
Infographie MI sur la gestion des cas COVID-19.....	8
****Avis du haut conseil de la santé publique**** .....	9
Avis complémentaire à l'avis du 14 janvier 2021 du haut conseil de la santé public relatif aux mesures de contrôle et de prévention de la diffusion des nouveaux variants du SARS-CoV-2 des 18 et 20 janvier 2021.....	9
Avis du haut conseil de la santé public sur les mesures de contrôle et de prévention de la diffusion des nouveaux variants du SARS-CoV-2 du 14 février 2021.....	9
****Communiqués FO**** .....	9
Réunion de suivi de la crise sanitaire présidée par la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques du 28 janvier 2021.....	9
Compte-rendu : Réunion de suivi de la crise sanitaire présidée par la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques du 28 janvier 2021.....	9
<b>MINISTERE (MAA, MTE).....</b>	<b>10</b>
Comité d'hygiène, de sécurité et condition de travail ministériel du 3 février 2021 (CR).....	10
Comité d'hygiène, de sécurité et condition de travail ministériel du 3 février 2021 (DL).....	10
FO Agriculture a rencontré le ministre de l'agriculture.....	10
Comité technique ministériel du 28 janvier 2021.....	10
Comité technique ministériel MTE du 21 janvier 2021 : Entre les vœux et les soldes.....	10
<b>DIRECTION DÉPARTEMENTALE INTERMINISTÉRIELLE (DDI).....</b>	<b>11</b>
Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Technique des DDI du 28 janvier 2021.....	11
CHSCT DDI du 22 janvier 2021.....	11
Baromètre social des DDI en 2020 : le temps se couvre.....	11
<b>DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION (DGAL).....</b>	<b>12</b>
Plan stratégique et organisation de la direction générale de l'alimentation 2021-2023.....	12

<b>OUTIL POUR LE TRAVAIL A DISTANCE.....</b>	<b>13</b>
Télétravail & travail en présentiel.....	13
Présentation des outils de la DINUM en matière de communication et de travail collaboratif pour les agents.....	13
<b>RIFSEEP DES TSMA EN PNA AU MI.....</b>	<b>14</b>
RIFSEEP : CIA et prime exceptionnelle pour les TSMA en PNA au MI.....	14
<b>CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS.....</b>	<b>15</b>
Retrouver toutes les informations sur les concours et examens professionnels crise dans la rubrique "Concours et examens professionnels" du site "SNTMAFO.COM" .....	15
Nombre de places offertes aux concours externe et interne et d'un examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs du MAA (recrutement dans le grade de technicien) au titre de l'année 2021.....	15
Nombre de places à pourvoir aux concours et à l'examen professionnel pour le recrutement dans le corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien et dans le grade de technicien principal).....	16
Nombre de places offertes aux concours ouverts au titre de l'année 2021 pour le recrutement dans le corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien principal).....	16
Date de dépôt des dossier de présentation aux concours externe et interne pour le recrutement de techniciens supérieurs du MAA (recrutement dans le grade de technicien principal) au titre de l'année 2021.....	16
<b>MOBILITE.....</b>	<b>17</b>
Retrouver toute la mobilité dans la rubrique "Mobilité" du site "SNTMAFO.COM" .....	17
NOUVEAU dans l'espace "Adhérents" une rubrique dédiée à la mobilité : "Mobilité (lettre de motivations, CV, entretien, PNA)" .....	17
Mobilité : Calendrier du cycle de mobilité - printemps 2021.....	17
Les agents de la fonction publique de l'État en position de mobilité.....	17
<b>PROMOTION.....</b>	<b>18</b>
Retrouver toute les informations sur les promotions dans la rubrique "Mobilité" du site "SNTMAFO.COM" .....	18
Taux de promotion dans les corps du ministère de l'agriculture et de l'alimentation les années 2021 et 2022.....	18
Tableaux d'avancement de grade des TSMA : dernières nouvelles, 4 février 2021.....	18
<b>ACTION SOCIAL.....</b>	<b>19</b>
Les fonds de l'action sociale ne sauraient constituer une variable d'ajustement budgétaire du Ministère de l'Agriculture !.....	19
<b>POUVOIR D'ACHAT.....</b>	<b>20</b>
Halte à la dégringolade du pouvoir d'achat des fonctionnaires !.....	20

La dégringolade du pouvoir d'achat des fonctionnaires.....	20
<b>REFORME DE L'ÉTAT.....</b>	<b>21</b>
Services publics : usagers et agents face aux paradoxes des réformes.....	21
PROJET DE LOI 4D : DECRYPTAGE D'UNE ÉNIÈME DÉCENTRALISATION.....	21
ANALYSE de la FGF-FO du décret 2020-1427 sur la formation spécialisée de comité.....	21
Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat.....	21
<b>VU DANS LES MEDIAS.....</b>	<b>23</b>
****Concours vs COVID**** .....	23
L'organisation des concours en mode "Covid" appelée à se poursuivre.....	23
****Mobilité**** .....	23
Très légère hausse de la mobilité des fonctionnaires de l'État.....	23
****RISEEP**** .....	23
Primes des fonctionnaires : le Rifseep ne peut pas être modulé en fonction de l'assiduité.....	23
****Télétravail**** .....	23
Pourquoi la visioconférence met-elle notre cerveau K.-O. (et comment riposter) ?.....	23
Yves Veyrier, Secrétaire général de FO, était l'invité de Marc Fauvelle.....	23
Top départ des négociations sur le télétravail dans la fonction publique.....	24
****Réforme de l'Etat**** .....	24
Le gouvernement pousse le portage politique de la réforme de l'État un cran plus loin.....	24

## **SNTMA FO : POUR VOUS !**

### **Flash FO SNTMA FO, nous sommes là pour vous ! Rejoignez nous !**

Soutien, primes, défense de vos droits, interrogations, sécurité au travail, santé au travail.....

**Les secrétaires départementaux, les conseillers·ères nationaux et les permanents-es du SNTMA sont à votre écoute, n'hésitez pas à vous rapprocher d'eux pour toutes questions ou soutien**

**Le Secrétariat Général du SNTMA-FO**

**Permanence Paris**

**78, rue de Varennes - B 411**

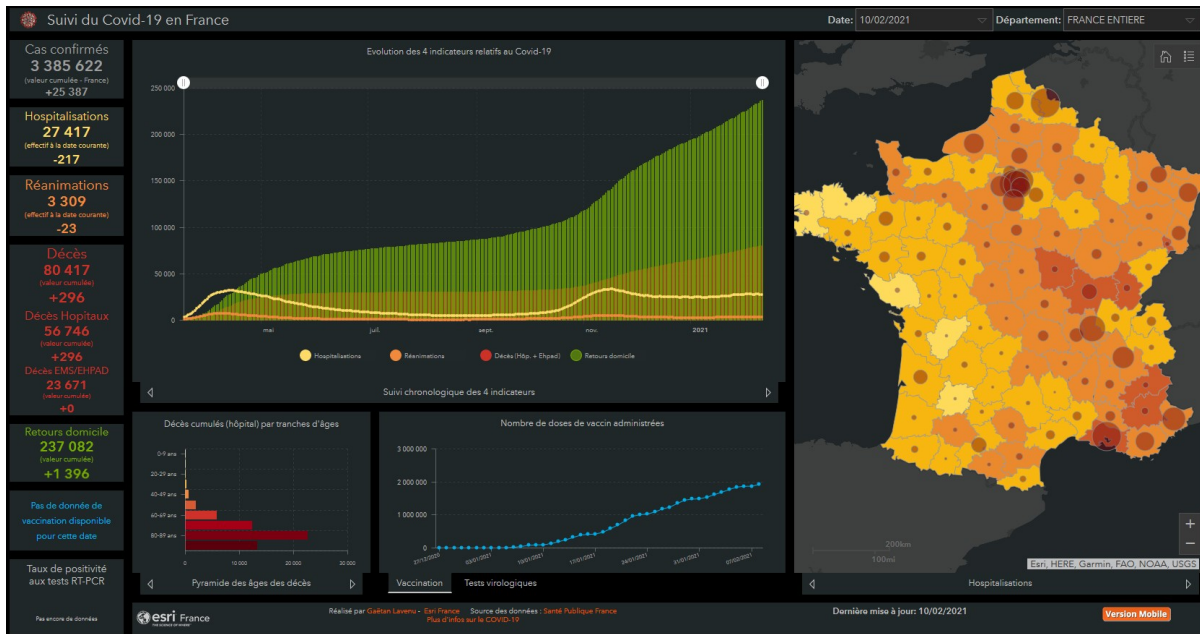
**75349 PARIS 07 SP**

**Contact tel : 01 49 55 40 05**

# COVID-19 : SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE

[→ RETOUR AU SOMMAIRE](#)

## Carte des cas d'infection au COVID-19 en France



## Bilan et chiffres clés en France

Les chiffres clés en France au 10/02/2021, arrêtés à 14h (mis en ligne en fin de journée)



## Résultats de l'enquête de suivi des cas de Covid-19 dans les DDI

Résultats de l'enquête de ministère de l'intérieur sur le suivi des cas COVID-19 dans les DDI, remontée du 03/02/2021

**Résultat de l'enquête du MAA sur le suivi des cas de COVID et le télétravail en AC et DRAFF/DAAF**

Résultat de l'enquête du ministère de l'agriculture sur le suivi des cas de COVID et de télétravail en AC et DRAFF/DAAF, semaine 4 du 25 au 29/01/2021

## **CRISE SANITAIRE COVID-19**

**[Retrouver toutes les informations sur cette crise dans la rubrique "Crise sanitaire COVID 19" du site "SNTMAFO.COM"](#)**

Actualités, Instructions en vigueur MAA, MI et MTE, Attestations de déplacement, Compte-rendu des réunions sur le COVID....

**→ [RETOUR AU SOMMAIRE](#)**

**\*\*\*\*Dernières dispositions ministérielles/interministérielle\*\*\*\***

**[Circulaire du Premier ministre relatif au renforcement du télétravail dans la fonction publique d'État du 5 février 2021](#)**

Publication de la circulaire du premier ministre du 05/02/2021

**[Dispositif de soutien psychologique au MAA à compter du 1er janvier 2021](#)**

Publication de la note de service SG/SRH/SDDPRS/2021-85 03/02/2021

Résumé : Le service des ressources humaines du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) modifie et complète son dispositif ministériel externalisé de soutien et d'accompagnement psychologique. Ce dispositif s'articule autour d'un réseau de psychologues du travail et cliniciens mobilisables dans l'ensemble du territoire français métropolitain ainsi que dans les départements d'outre-mer (DOM).

**[Instruction relative au renforcement du télétravail dans les services du ministère de l'intérieur d'application aux DDI](#)**

Publication de la circulaire du directeur de cabinet du ministère de l'intérieur aux DDI du 02/02/2021

**[Mise à de la FAQ COVID-19 du MAA](#)**

Mise à jour de FAQ du MAA le 21/01/2021 :

Rémunération, télétravail, autorisation spéciale d'absence, congés, carrière, mobilité, dialogue social, concours et examens, accompagnement des agents, mise en œuvre des réformes : une foire aux questions (FAQ) vous apporte toutes les réponses aux interrogations liées à la gestion des ressources humaines au MAA durant cette période de confinement.

**[Guide pour l'organisation d'un restaurant d'entreprise](#)**

Fiche du ministère du travail pour l'organisation et le fonctionnement des restaurants d'entreprise du 14/01/2021.

**[Mise à jour du "Questions/ Réponses" sur les mesures relatives à la prise en compte dans la fonction publique de l'Etat](#)**

Mise à jour le 28 janvier 2021 de la FAQ de la DGAFP au regard de l'évolution de l'épidémie de Covid-19 :

- Quelles sont les modalités de recours au télétravail?







**\*\*\*\*Avis du haut conseil de la santé publique\*\*\*\***

[→ RETOUR AU SOMMAIRE](#)

**[Avis complémentaire à l'avis du 14 janvier 2021 du haut conseil de la santé public relatif aux mesures de contrôle et de prévention de la diffusion des nouveaux variants du SARS-CoV-2 des 18 et 20 janvier 2021](#)**

Publication de l'avis complémentaire des 18 et 20/01/2021

**[Avis du haut conseil de la santé public sur les mesures de contrôle et de prévention de la diffusion des nouveaux variants du SARS-CoV-2 du 14 février 2021](#)**

Publication de l'avis du haut conseil de la santé publique relatif aux mesures de contrôle et de prévention de la diffusion des nouveaux variants du SARS-CoV-2 du 14/01/2021

**\*\*\*\*Communiqués FO\*\*\*\***

[→ RETOUR AU SOMMAIRE](#)

**[Réunion de suivi de la crise sanitaire présidée par la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques du 28 janvier 2021](#)**

Compte-rendu du FO FP du 02/02/2021

**[Compte-rendu : Réunion de suivi de la crise sanitaire présidée par la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques du 28 janvier 2021](#)**

Cette réunion permet d'échanger avec la ministre et pour FO Fonction Publique, c'est l'opportunité de l'informer des difficultés rencontrées par les personnels et remontées par nos représentants syndicaux

**Comité d'hygiène, de sécurité et condition de travail ministériel du 3 février 2021 (CR)**

Compte rendu de FO agriculture du 09/02/2021

**Comité d'hygiène, de sécurité et condition de travail ministériel du 3 février 2021 (DL)**

Déclaration liminaire intersyndicale (FO agriculture, FSU, CGT) au CHSCT-M du 03/02/2021

**FO Agriculture a rencontré le ministre de l'agriculture**

Le ministre se félicite de cette rencontre permettant un dialogue social, régulier, franc et transparent.

FO Agriculture remercie également le ministre pour cette rencontre et espère que son écoute attentive sera déclinée dans l'année à venir par des mesures concrètes et constructives envers ses agents.

**Comité technique ministériel du 28 janvier 2021**

Nous aurions souhaité, dans cette déclaration, apporter plus d'optimisme quant à l'avenir, mais pour l'instant il nous faut continuer à dialoguer avec ouverture, clarté et franchise. FO Agriculture réaffirme que notre ministère doit assurer sa responsabilité qui est de « préserver la sécurité et la santé de ses agents » et ceci dans un dialogue social permanent et constructif. C'est notre souhait pour 2021 ! Espérons que vous en tiendrez compte ...

**Comité technique ministériel MTE du 21 janvier 2021 : Entre les vœux et les soldes**

Un bilan qui appelle au moins autant de questions qu'ils n'apporte de réponses à la question : à qui profite le nouveau système à 1 seul cycle collectif suivi d'une multitude de publications « au fil de l'eau » ? Même si l'administration tente de mettre la poussière sous le tapis, pas aux agents, pas aux services RH en charge de la gestion du dispositif, pas le pôle ministériel qui voit s'éroder le nombre de postes publiés et pourvus.

La Secrétaire générale a décrété que c'était une réussite, donc ce sera une réussite !

FO ne partage pas cette affirmation et revendique la remise en place de plusieurs cycles annuels de mobilité, comme dans la plupart des autres ministères.

**Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Technique des DDI du 28 janvier 2021**

Réforme de l'Organisation Territoriale de l'État Mise en place des Secrétariats Généraux Communs  
Evolution du télétravail hors période de crise

**CHSCT DDI du 22 janvier 2021**

Déclaration liminaire et compte rendu du CHSCT DDI du 22/01/2021 :

- Feuille de route 2021
- Baromètre social
- Gestion de la crise COVID-19 dans les DDI
- Situation sur le télétravail
- Situation des SGC

**Baromètre social des DDI en 2020 : le temps se couvre...**

Consulter le baromètre social des DDI et l'analyse qu'en fait FO.

Le contexte OTE, la Loi 4D, la réforme des CAP, les atteintes au statut via les contrats de missions, la réforme toujours annoncée des retraites ... n'est pas pour rassurer sur ce point et le baromètre social ne vient que confirmer les constats déjà faits et les propos tenus par Force Ouvrière au sein des instances DDI ! Les agents « en ont marre d'être des pions » et la variable d'ajustements des desiderata des politiques.

**Plan stratégique et organisation de la direction générale de l'alimentation 2021-2023**

Publication plan stratégique et organisation de la direction générale de l'alimentation 2021-2023



**Télétravail & travail en présentiel**

Volume 1 : "Quelques repères pour adapter vos pratiques aux modes de travail mixtes"

Volume 2 : "Des idées pour discuter en équipe de nos modes de fonctionnement"

**Présentation des outils de la DINUM en matière de communication et de travail collaboratif pour les agents**

Fiches de présentation des outils de la direction interministérielle du numérique (DINUM) en matière de communication et de travail collaboratif pour les agents

**RIFSEEP : CIA et prime exceptionnelle pour les TSMA en PNA au MI**

Suite à l'interpellation de FO concernant les sujets du CIA et de la prime exceptionnelle non versés aux TSMA en PNA au MI.

La réponse du Ministère de la Direction de la Modernisation et de l'administration est la suivante :

Dans le cadre du passage au RIFSEEP des corps techniques du MAA, les TSMA en PNA au MI percevront, au titre du CIA 2020, 70% du CIA de référence pour leur corps respectif (proratisé le cas échéant). A ce titre, une communication officielle du MAA devait être faite.

Concernant la prime exceptionnelle, le MAA a indiqué à la DRH-MI qu'un complément forfaitaire serait également versé aux agents de la filière technique. Le complément forfaitaire sera de 200 euros pour les TSMA.

Le tableau référençant ces agents à été transmis par la DRH-MI au MAA.

Enfin, en ce qui concerne la mise en paiement, par courriel en date du 8 janvier 2021, le MAA a précisé à la DRHMI que le **versement se fera sur la paye du mois de février 2021.**

## CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

[Retrouver toutes les informations sur les concours et examens professionnels crise dans la rubrique "Concours et examens professionnels" du site "SNTMAFO.COM"](#)

[→ RETOUR AU SOMMAIRE](#)

### Nombre de places offertes aux concours externe et interne et d'un examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs du MAA (recrutement dans le grade de technicien) au titre de l'année 2021

Publication de l'arrêté du MAA en date du 1er février 2021, fixe le nombre de places offertes :

- au concours externe à 88
- au concours interne à 38

En outre, 9 places sont offertes aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 33 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations

Le concours externe est ouvert dans les spécialités suivantes :

- vétérinaire et alimentaire ;
- techniques et économie agricoles.

Le concours interne est ouvert dans les spécialités suivantes :

- vétérinaire et alimentaire ;
- techniques et économie agricoles.

L'examen professionnel est ouvert dans les spécialités suivantes :

- vétérinaire et alimentaire ;
- techniques et économie agricoles ;
- forêts et territoires ruraux.

Le nombre total de places offertes sera fixé ultérieurement.

Les pré-inscriptions s'effectueront par Internet sur le site :

<https://www.concours.agriculture.gouv.fr> à partir du 20 octobre 2020

En cas de non-utilisation d'Internet, les demandes de dossiers d'inscription seront adressées à : ministère de l'agriculture et de l'alimentation, secrétariat général, service des ressources humaines, SDDPRS, bureau des concours et des examens professionnels, 78, rue de Varenne, 75349 Paris 07 SP.

La date limite des pré-inscriptions ou de retrait des dossiers papier est fixée au 19 novembre 2020.

La date limite de retour des confirmations d'inscription est fixée au 3 décembre 2020 (le cachet de la poste faisant foi).

La date limite de dépôt des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (concours interne et examen professionnel) est fixée au 3 décembre 2020 (le cachet de la poste faisant foi).

La date limite de dépôt des dossiers de présentation (concours externe) par les candidats admissibles est fixée au 18 mars 2021 (le cachet de la poste faisant foi).

Les épreuves écrites (concours externe) se dérouleront le 4 février 2021 dans les centres ouverts sur le territoire national.

Les épreuves orales se dérouleront à Paris à compter du 31 mai 2021.



**Nombre de places à pourvoir aux concours et à l'examen professionnel pour le recrutement dans le corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien et dans le grade de technicien principal)**

Publication de la note de service SG/SRH/SDDPRS/2021-84 du 03/02/2021

**Nombre de places offertes aux concours ouverts au titre de l'année 2021 pour le recrutement dans le corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien principal)**

Publication de l'arrêté du 1er février 2021

**Date de dépôt des dossier de présentation aux concours externe et interne pour le recrutement de techniciens supérieurs du MAA (recrutement dans le grade de technicien principal) au titre de l'année 2021**

La date limite de dépôt des dossiers de présentation (concours externe) et des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (concours interne) pour le recrutement de techniciens supérieurs (recrutement dans le grade de technicien principal) du ministère chargé de l'agriculture, par les candidats admissibles, initialement fixée au 18 mars 2021, est reportée au 27 mars 2021 (le cachet de La Poste faisant foi).

## **MOBILITE**

### **[Retrouver toute la mobilité dans la rubrique "Mobilité" du site "SNTMAFO.COM"](#)**

Mobilité au fil de l'eau au MAA, MTE et dans les autres ministères, Campagnes de mobilité...

### **[NOUVEAU dans l'espace "Adhérents" une rubrique dédiée à la mobilité : "Mobilité \(lettre de motivations, CV, entretien, PNA\)"](#)**

Construire son CV, rédiger sa lettre de motivation, conduire son entretien

### **[Mobilité : Calendrier du cycle de mobilité - printemps 2021](#)**

Publication de la note de service SG/SRH/SDCAR/2021-22 du 12/01/2021

**→ [RETOUR AU SOMMAIRE](#)**

### **[Les agents de la fonction publique de l'État en position de mobilité](#)**

Au 31 décembre 2019, la part des fonctionnaires civils gérés par un ministère qui n'exercent pas leur activité dans leur administration ou corps d'origine progresse légèrement à 7,4 % contre 7,2 % en 2018. Les deux principales positions de mobilité sont les détachements, représentant 41,2 % des fonctionnaires en mobilité et les disponibilités 37,2 %. Les ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Transition écologique et solidaire ont de loin la part la plus élevée de leurs fonctionnaires en position de mobilité (33,6 % et 28,8 %) en raison d'un recours important à la position normale d'activité.

## **PROMOTION**

**[Retrouver toute les informations sur les promotions dans la rubrique "Mobilité" du site "SNTMAFO.COM"](#)**

Tableau d'avancement, taux pro/pro, résultats...

**→ [RETOUR AU SOMMAIRE](#)**

**[Taux de promotion dans les corps du ministère de l'agriculture et de l'alimentation les années 2021 et 2022](#)**

Publication de l'arrêté du 4 février 2021 fixant les taux de promotion dans les corps du ministère de l'agriculture et de l'alimentation les années 2021 et 2022

**[Tableaux d'avancement de grade des TSMA : dernières nouvelles, 4 février 2021](#)**

**Les fonds de l'action sociale ne sauraient constituer une variable d'ajustement budgétaire du Ministère de l'Agriculture !**

Lors de la rencontre entre la Secrétaire Générale du MAA et le bureau de l'ASMA nationale du 15 décembre 2020, la représentante du ministre, au vu de la crise « Covid », a confirmé qu'elle envisageait d'ajuster et donc de réduire le budget de l'association d'action sociale de notre ministère pour 2021.

L'intersyndicale unanime FSU, FO, UNSA, CFDT, CGT, Solidaires, Alliance du Trèfle du Ministère de l'Agriculture condamne avec fermeté cette perspective.

### **Halte à la dégringolade du pouvoir d'achat des fonctionnaires !**

Dans le Statut général des Fonctionnaires, le traitement est calculé sur la base des points inscrits dans la grille.

Celle-ci est construite de manière à reconnaître les qualifications et permettre une évolution de carrières.

Quant à la valeur du point, elle mesure le pouvoir d'achat des fonctionnaires par rapport à l'inflation.

Dès que la valeur du point d'indice n'augmente pas autant que l'inflation, les fonctionnaires perdent du pouvoir d'achat.

### **La dégringolade du pouvoir d'achat des fonctionnaires**

Entre le 1er janvier 2000 et le 31 décembre 2020, l'inflation en France est de 33,3 %. Aujourd'hui, pour retrouver la valeur réelle du point d'indice de janvier 2000 (en euros constants), il faudrait augmenter la valeur du point à hauteur de 20,79 %.

### Services publics : usagers et agents face aux paradoxes des réformes

Info militante de FO du 04/02/2021

Résumé : Les usagers peuvent désormais donner leur avis en ligne sur les services dématérialisés des administrations et donc sur le travail des agents. Mais, alors que le gouvernement vante la réussite des procédures numériques, de plus en plus exclusives pour les démarches, les usagers s'inquiètent du recul incessant des services physiques. Les agents, eux, s'élèvent depuis des années contre le recul des effectifs publics, que ne parvient pas à masquer cette dématérialisation. Un recul organisé par des réformes restructurant en permanence les services jusqu'à en perturber leur fonctionnement et en dégradant toujours plus le travail des personnels. Exemple même de cette situation, les agents des DDI (les directions départementales interministérielles) aux prises avec de nouvelles restructurations, disent combien ils sont désorientés et inquiets pour l'avenir de leurs missions et des structures dans lesquelles ils travaillent.

### PROJET DE LOI 4D : DECRYPTAGE D'UNE ÉNIÈME DÉCENTRALISATION

Décryptage de la FGF-FO du 02/02/2021 :

- Qu'est que le projet loi 4D?
- Quelle est la structuration actuelle?
- Quel est l'objectif de cette énième décentralisation?
- Quelle fonction publiquedemain?
- En cours ou à venir en termes de transfert et de création des missions du service public dans le cadre du projet de loi 4D :
  - La Transition écologique et le transport
  - La santé, la cohésion sociale et l'Education
- Quel pourrait être le futur?
- Position de la FGF-FO

### ANALYSE de la FGF-FO du décret 2020-1427 sur la formation spécialisée de comité

Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail des CSA, les nouvelles dispositions du décret 2020 1427

### Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat

Publics concernés : fonctionnaires et agents des administrations et des établissements publics administratifs de l'Etat.

Objet : fixer l'organisation, la composition, les attributions et le fonctionnement des comités sociaux d'administration et des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail institués au sein des administrations et des établissements publics

administratifs de l'Etat.

Entrée en vigueur : les dispositions des titres I et II relatives à l'organisation, à la composition et aux élections des comités sociaux d'administration entrent en vigueur en vue du prochain renouvellement général des instances dans la fonction publique ainsi que les adaptations portant sur les formations spécialisées des services du ministère de la défense (article 100) et celles des titres III et IV relatives à leur attributions et à leur fonctionnement entrent en vigueur au 1er janvier 2023, une fois ces comités constitués

En revanche, l'entrée en vigueur s'effectue le lendemain de la publication du décret pour les dispositions prévoyant la faculté d'instaurer un comité technique unique pour des services départementaux (II de l'article 5), le maintien des instances en cas de réorganisation ou de fusion de services (II de l'article 18), la faculté de substituer l'avis des comités locaux par celui du comité technique ministériel, de réseau ou spécial (article 55), la possibilité d'organiser des réunions à distance (article 84), le remplacement temporaire d'un représentant du personnel bénéficiant d'un congé pour maternité ou pour adoption (article 85) et la faculté de substituer l'avis des comités techniques de réseau, spéciaux ou d'établissements publics par celui du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat (c du 1° de l'article 106).

Enfin, les 1° et 2° de l'article 102 entrent en vigueur à compter de la mise en place, dans les agences régionales de santé, des comités d'agence et des conditions de travail.

Notice : le décret est pris en application de l'article 4 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui prévoit la fusion des comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, à l'issue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique, au sein d'une nouvelle instance dénommée comité social d'administration.

Les articles 15 et 15 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, dans leur rédaction issue l'article 4 de la loi du 6 août 2019 précitée, prévoit en outre la création, au sein du comité social d'administration, d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, qui est obligatoire à partir d'un seuil d'effectifs fixé à 200 agents par le présent décret. En-deçà de ce seuil, la création de cette formation spécialisée devra être justifiée par l'existence de risques professionnels particuliers. Deux autres formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail pourront être mises en place, en dehors du comité social d'administration mais rattachées à ce dernier, lorsque l'existence de risques professionnels particuliers sur certains sites ou dans certains services le justifie. Le présent décret a vocation à se substituer aux dispositions du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat et à celles du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatives aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, qui ne demeurent applicables qu'à titre transitoire.

Les principales dispositions du décret concernent la cartographie des comités sociaux d'administration, la composition des instances, la généralisation, sauf dérogations, du vote électronique lors des élections, les compétences du comité social d'administration et l'articulation de ses attributions avec celles de la formation spécialisée.

Références : le décret peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).



\*\*\*\***Concours vs COVID**\*\*\*\*

**L'organisation des concours en mode "Covid" appelée à se poursuivre**

L'échéance était initialement fixée au 31 décembre 2020. Elle avait ensuite été repoussée au 30 avril. Elle est désormais en passe d'être prolongée une nouvelle fois, jusqu'au 31 octobre prochain. Un projet d'ordonnance du gouvernement, qu'Acteurs publics a pu consulter, reporte en effet de nouveau la date limite d'application du régime permettant l'adaptation des concours et examens de la fonction publique.

Ce projet d'ordonnance sera présenté en Conseil commun de la fonction publique le 5 février et prend la suite de 2 ordonnances, une du 27 mars et une autre du 24 décembre. Sont précisément concernées toutes les voies d'accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois des agents publics et des magistrats "en cours ou engagées dont le déroulement a été affecté par l'épidémie de Covid-19".

Lire l'article de Bastien Scordia d'Acteurs publics

\*\*\*\***Mobilité**\*\*\*\*

**Très légère hausse de la mobilité des fonctionnaires de l'État**

111 032, tel est le nombre de fonctionnaires civils de l'État qui étaient en position de mobilité au 31 décembre 2019, selon une note publiée jeudi 28 janvier 2021 par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). La part des fonctionnaires gérés par un ministère mais qui n'exerçaient pas leur activité dans leur administration ou corps d'origine était ainsi de 7,4 % cette année-là. Une mobilité en très légère hausse puisqu'elle n'est supérieure que de 0,2 point au taux enregistré en 2018.

Lire l'article de Bastien Scordia d'Acteurs publics

\*\*\*\***RISEEP**\*\*\*\*

**Primes des fonctionnaires : le Rifseep ne peut pas être modulé en fonction de l'assiduité**

La cour administrative d'appel de Versailles vient de donner raison à l'État en jugeant, dans un récent arrêt, qu'une commune ne peut moduler le régime indemnitaire des fonctionnaires, le Rifseep, en fonction de l'assiduité de ses agents. Principe de parité oblige.

Article d'ActeursPublics du 09/02/2021

\*\*\*\***Télétravail**\*\*\*\*

**Pourquoi la visioconférence met-elle notre cerveau K.-O. (et comment riposter) ?**

Article de FranceInfo du 08/02/2021

**Yves Veyrier, Secrétaire général de FO, était l'invité de Marc Fauvelle**

MF : Yves Veyrier est-ce qu'il faut accélérer encore sur le télétravail ?

YV : On vient d'évoquer le fait d'avoir évité un reconfinement généralisé, mais, vous savez, quand

vous êtes en télétravail à domicile, à 100%, avec un couvre-feu à 18h, ça ressemble à s'y méprendre à un confinement pour ceux-là et celles-ci. Nous avons la souplesse de pouvoir revenir une journée par semaine et, à l'évidence, les salariés sont preneurs de cela, parce qu'il y a la question de l'impact psychologique. Nous avons négocié un accord national interprofessionnel sur le télétravail qui prévoit justement l'obligation, la nécessité de négocier la mise en place du télétravail, y compris, dans les circonstances exceptionnelles en termes de droit à la déconnexion. Il faut utiliser cet accord. Il faut faire en sorte que les salariés ne soient pas surexploités parce que travaillant à domicile. Parfois, on se surexploite soi-même, parce qu'on a la volonté de faire la démonstration qu'on travaille effectivement, qu'on n'est pas chez soi sans travailler. Il faut faire très attention à cela. Il y a des conditions qui doivent être respectées, notamment, en matière de temps de travail, de moment où vous êtes contactés ou non par votre entreprise, disponible, ce qu'on appelle le droit à la déconnexion.

### **Top départ des négociations sur le télétravail dans la fonction publique**

Moins de six mois : c'est temps que le gouvernement se donne pour aboutir à un accord avec les représentants du personnel et des employeurs sur le télétravail dans la fonction publique. Les discussions sur le sujet débiteront cette semaine, avec un groupe de travail "préparatoire à la négociation" qui doit se réunir mercredi 3 février, sous l'égide de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), afin de "poser le cadre des travaux qui suivront" dans les prochains mois.

Lire l'article de Bastien Scordia d'Acteurs publics

**\*\*\*\*Réforme de l'Etat\*\*\*\***

### **Le gouvernement pousse le portage politique de la réforme de l'État un cran plus loin**

La ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, a lancé, ce 28 janvier à l'issue d'un premier "comité de la relation usagers", son programme "ServicesPublics+", conçu pour identifier les difficultés rencontrées par les usagers dans la réalisation de leurs démarches, et pour y apporter des solutions.

Article d'ActeursPublics du 28/01/2021